

HOUNIE Jean-François

De: herve.lacassy@laposte.net
Envoyé: vendredi 19 septembre 2025 23:57
À: Enquete publique PLUI
Objet: A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
Pièces jointes: CamScanner 19-09-2025 22.54.pdf

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour faire suite à notre entrevue, je me permets de vous faire suivre les pièces jointes concernant ma demande d'alignement avec le bâti existant, de mes 2 parcelles en zone constructible, car il m'est difficile en étant exploitant de pouvoir les travailler malgré les normes environnementales de 5 m de part et d'autre sans créer de tension avec les habitations toutes proches.

Chaque approche avec du matériel agricole et source de tension et de questionnement avec le voisinage, ce que je comprends, car étant viticulteur et coopérateur de la cave de Gan, je sais très bien que ce n'est pas une zone tampon de quelques mètres avec ses habitations qui protège contre les risques encourus.

Nous avons eu des sensibilisations à ce sujet.

En espérant avoir réussi à vous interpellier sur ma problématique, veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Fittes-Pucheu Hervé

Henri F. Hés-Puchat
 352 route des coteaux
 64360 Cuqueron.

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire de 2 terrains sur la commune de Monren
 cadastrés CM 273/272/262 pour le premier lot et
 cadastrés CN 506/409/404/354/258 pour le deuxième
 lot, je souhaiterais dans le cadre de l'élaboration
 du PLU intercommunal les faire intégrer à la zone
 constructible limitrophe tout en respectant l'alignement existant.

En effet, mes parcelles correspondent aux
 objectifs du PLU concernant l'étalement urbain, et le
 renforcement de l'urbanisation existante, car ces derniers
 représentent en ce moment "des dents creues" par rapport
 au paysage existant. Voir documents joints.

Ces terrains sont de plus entièrement dotés par
 une voirie existante, bordés par les réseaux électrique
 téléphonique et équipé de réseaux d'eau potable avec
 mon compteur personnel déjà en place et la bonie du
 réseau incendie à proximité.

Etant moi-même viticulteur et coopérateur de la cave
 de Gan, il m'est impossible et inconcevable avec
 les normes sanitaires actuelles de pouvoir les

exploiter jusqu'à proximité des habitations existantes
sans mettre en danger les riverains avec les différents
produits contre l'écoulement et le m. Polier ou même les
désherbants à base de glyphosate ou autres molécules.
Mon approche avec du matériel agricole a toujours été
douce de tension avec les habitants immédiats.

En attendant une réponse favorable de votre part,
Veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.





